

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JANVIER 2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Date de convocation : 31/12/2021

Date de publication : 10/01/2022

Séance du 6 JANVIER 2022 - Visioconférence

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

Membres présents :

M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Pascal SABOURIN et Mme Chantal SUBRA, Conseillers délégués ;

Mme Evelyne FERRAND, M. Didier LARELLE, Mme Line MEODE et M. Hervé PINEAU, autres membres du Bureau.

Membres absents excusés :

M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Tony LOISEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Christophe BERTAUD, Vice-président ;

M. David BAUDON, M. Thibaut GUIRAUD procuration à Mme Catherine LEONIDAS, M. Didier ROBLIN et M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ et M. Didier GESLIN procuration à M. Hervé PINEAU, autres membres du Bureau.

Secrétaire de séance : Mme Séverine LACOSTE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux conseillers du Bureau communautaire et ouvre la séance à 14 h.

M. le Président souhaite une bonne année aux élus, à leur famille, à leur commune. Il les prévient qu'il recevront des vœux manuscrits d'ici peu. Il souhaite à ceux qui ont eu la COVID le meilleur rétablissement possible et espère pour, notamment M. KRABAL qu'il voit à l'écran que ce n'est pas trop difficile.

Il demande à M. MAIGNÉ de faire un point sur la situation sanitaire et la vaccination une fois l'appel fini.

Il fait remarquer à M. VILLAIN que la police fait des contrôles de pass sanitaire sur la commune de Châtelailon-Plage. M. le Préfet a fait remarquer son exemplarité.

MME FERRAND demande si ça ne dérange pas qu'elle soit accompagnée d'un stagiaire de Sciences Po avec elle. Il est avec elle pour 2 mois, elle lui a donc proposé de suivre le Bureau communautaire.

M. le Président répond que ça ne l'ennuie pas mais qu'il n'aura pas le droit de vote. Il demande à M. MAIGNÉ de faire un point sur la pandémie puisque la situation n'est pas bonne.

M. MAIGNÉ confirme que la situation n'est pas bonne du tout. La circulation virale n'a jamais été aussi active et le nombre de cas explose aux niveaux national et local. Au niveau national, on recense 330 000 cas positifs dans les dernières 24 heures. Il y a aussi un taux d'incidence très élevé puisque sur le territoire de la CdA de La Rochelle il y a 1 250 cas, voire plus, pour 100 000 habitants ce qui est très élevé. Il y a des communes où ce taux d'incidence est particulièrement élevé, en particulier Dompierre-sur-Mer où le taux d'incidence est proche des 1 800, Aytré où le taux d'incidence est proche des 1 500, Lagord a également un taux d'incidence élevé alors que d'autres communes ont un taux d'incidence beaucoup plus modéré. Il insiste et appelle à la prudence car en ce moment il y a une explosion du nombre de cas.

Au niveau de l'hôpital, la pression commence à se faire sentir également, même s'il n'est pas encore débordé. Il a cependant dû déprogrammer des soins et des interventions chirurgicales non urgentes. Il y a actuellement 33 patients positifs à la COVID à l'hôpital de La Rochelle dont 9 en réanimation. Sur ces 9 en réanimation, aucun n'est vacciné.

Il rappelle, malgré ce qu'il est possible d'entendre, l'importance de la vaccination. C'est quelque chose qui devient essentiel. Il sait qu'il y a actuellement des débats à ce sujet mais il ne devrait pas y en avoir, tout le monde devrait, sauf exception, se faire vacciner.

Les centres de vaccination continuent à vacciner, à peu près, sur un rythme d'un millier d'injections par jour, un peu moins pendant les fêtes. Il est important de savoir que les troisièmes doses se font sur un rythme très soutenu. Le centre de vaccination du Parc des Expositions a été ouvert il y a quelques jours, il fonctionne très bien et commence sur un très bon rythme, entre 1 000 et 1 200 vaccins par jour. Il attend les derniers chiffres dans l'après-midi.

M. le Président remercie M. MAIGNÉ et salue toutes les équipes qui ont travaillé pendant les fêtes pour le transfert du centre de vaccination. L'Encan a fermé et va reprendre ses activités événementielles durant février. Les centres de vaccination continuent l'injection des troisièmes doses pendant quelques mois et des premières doses pour ceux qui ne sont pas encore vaccinés.

Le travail des équipes de l'Agglomération, des médecins libéraux, de la Ville de La Rochelle, des infirmiers représentent une équipe d'une centaine de personnes dans ce centre de vaccination.

Il est très accessible en empruntant par la nouvelle route Simone Veil qui y mène directement.

Il évoque Châtelailon-Plage qui a continué à vacciner et demande à M. VILLAIN s'il souhaite donner des informations sur le centre de vaccination qui s'y trouve.

M. VILLAIN répond qu'ils viennent de passer la barre des 25 000 injections depuis 1 an et ils voient des primo-vaccinés, ce qu'il trouve rassurant.

Beaucoup de personnes viennent au centre de vaccination mobile avec le SDIS pour une première injection. Il y a une prise de conscience collective qui commence à jouer.

M. le Président remercie M. VILLAIN et salue les équipes à Châtelailon-Plage qui travaillent pour vacciner tous les habitants de notre territoire ainsi que le centre de Mireuil qui travaille à forte densité.

La Charente-Maritime est le troisième département de France en pourcentage de personnes vaccinées. Comme le dit l'ARS et M. MAIGNÉ, il y a un esprit de partenariat et d'efficacité très développé. Il rappelle et salue que le Département a amené des médecins au centre de vaccination et que le Conseil départemental les a bien aidés dans cette période.

Il espère que dans quelque temps la situation se stabilisera mais en attendant ils s'adaptent et vont faire un maximum de réunions en visioconférence.

Pour sa part, il a annulé tous les vœux de la Ville de La Rochelle et veut faire le minimum de réunions en présentiel pour essayer de résister.

Il sait que M. KRABAL et MME LIGONNIERE ont été touchés, l'ensemble des élus leur transmet leur amitié et soutien. Il demande à M. KRABAL s'il est asymptomatique ou s'il a souffert.

M. KRABAL répond qu'il était plutôt asymptomatique, il était épuisé pendant deux jours. Il reprend aujourd'hui, il va bien et est à l'image de sa commune : positif.

M. le Président répond qu'il s'agit de malchance. Le lycée Dautet, comme vu dans la presse, a eu beaucoup de cas hier.

M. BERTAUD demande à M. MAIGNÉ où en sont les vaccins pour les moins de 30 ans, pour les Pfizer, pour les troisièmes doses puisqu'il y a des difficultés pour prendre des rendez-vous.

M. MAIGNÉ répond qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté puisque l'ARS a promis une attribution de doses. Il va se renseigner auprès du médecin coordinateur de centre, Nadia BARON. Ils devraient être livrés en Pfizer la semaine suivante, cela devrait se faire dans les jours qui suivent sans problème. Il demandera une confirmation.

M. le Président remercie M. MAIGNÉ.

MME FERRAND a été interpellée par des parents, quand des enfants font des tests les écouvillons font mal aux plus petits. Elle a entendu parler d'un autre système qui permettrait que les tests pour les enfants soient moins douloureux. Elle demande si c'est envisageable au niveau de la CdA.

M. MAIGNÉ répond que c'est tout à fait connu. Il y a deux types de tests, le test PCR classique par écouvillon nasal mais il y a aussi les tests salivaires qui se font, notamment chez les petits enfants, en mettant l'écouvillon à l'intérieur des joues, il n'y a donc pas de pénétration dans les cavités nasales. Ce test salivaire est tout à fait reconnu à la fois par les autorités scolaires et à la fois par les autorités sanitaires. Il doit cependant être prescrit et pratiqué au centre de vaccination.

MME FERRAND demande si au niveau des communes de la CdA, il serait possible de bénéficier d'une aide puisqu'il s'agit d'une demande des habitants et les communes n'ont pas forcément la logistique pour.

M. MAIGNÉ répond que ce sont des tests qui ne peuvent être pratiqués que par des professionnels de santé et dans des centres agréés. Ce ne sont pas des tests qui peuvent être pratiqués par des particuliers il faut donc aller les faire dans des centres de vaccination. Il reconnaît qu'il y a beaucoup de monde, en passant devant tous les jours il y a beaucoup de personnes tous les matins. Il insiste, ces tests sont pratiqués en centre et non chez les particuliers.

MME FERRAND lance un appel au Président, elle met à disposition la salle de l'Agora pour faire des tests pour les enfants s'il le souhaite.

M. le Président répond que l'Agglomération n'est pas habilitée, elle aide sur la logistique mais elle n'organise pas les tests. Ce sont soit les laboratoires, soit l'ARS. Il remercie MME FERRAND de sa proposition puis se tourne vers M. MAIGNÉ pour savoir comment cela fonctionne pour ouvrir des centres qui utilisent la méthode la moins douloureuse pour les enfants.

M. MAIGNÉ répond que cela demande des agréments qui sont délivrés par les services de l'Etat, c'est-à-dire par l'ARS. Il ne pense pas que l'ARS ait comme objectif d'ouvrir des centres dédiés aux tests salivaires. Il peut se rapprocher d'eux et demander ce qui est faisable dans ce domaine.

M. le Président remercie M. MAIGNÉ et demande à l'administration de donner l'information à toutes les communes sur les tests salivaires pour qu'elles puissent orienter les familles vers des centres qui les pratiquent.

N° 1

Titre / ASSISES DE L'EMPLOI CYCLE 2 - PARTENARIAT AVEC CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE CHARENTE-MARITIME (CCI) - « ATELIERS PRATIK RH » 4EME EDITION - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Dans le cadre des Assises de l'Emploi, démarche partagée avec les acteurs de l'emploi et de l'économie du territoire, 20 actions ont été développées lors du cycle 1, et 10 sont en cours pour le cycle 2.

L'action « Pratik'RH » permet aux chefs d'entreprise de moins de 20 salariés, de bénéficier d'une information opérationnelle rapide afin de faciliter le recrutement de nouveaux salariés et de fidéliser leurs collaborateurs. Cette action se réalise, chaque année depuis 2018, en 4 ateliers par an. Le coût global de l'opération s'élève à 8 000 €, cofinancée à part égale entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime (CCI) et l'Agglomération de La Rochelle.

Le cycle 2 des Assises de l'Emploi a débuté début 2021 : 10 actions complémentaires sont en cours de mise en œuvre. L'action Pratik'RH est issue du cycle 1 des Assises de l'Emploi.

Trois saisons de 4 ateliers ont été mises en œuvre en 2018, 2019 et 2020-2021. En raison de la crise sanitaire de la Covid 19, les 2 derniers ateliers de 2020 ont été reportés en 2021.

Pour rappel, la finalité de l'action Pratik'RH est de permettre aux chefs d'entreprise de moins de 20 salariés, de bénéficier d'une information opérationnelle, dans un temps concis, afin de faciliter le recrutement de nouveaux salariés et de fidéliser leurs collaborateurs. Ces ateliers ont lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Charente-Maritime à La Rochelle, et accueillent au maximum 20 chefs d'entreprise par atelier.

Il s'agit d'ateliers de sensibilisation, organisés de 8h30 à 10h30, sous format de petits déjeuners. La satisfaction des participants est de 100 % pour les 3 saisons selon un questionnaire distribué en fin d'atelier. L'approche qualitative des cas concrets avec des échanges facilités constituent un atout important de cette action.

Ces ateliers ont attiré 166 chefs d'entreprise sur les 3 éditions écoulées, soit 43 participants en 2018, 65 en 2019 et 58 en 2020-2021.

Cette 3^{ème} édition portait sur des sujets prenant en compte le contexte de la crise sanitaire :

- « La communication non violente et l'efficacité au travail » (22 septembre 2020),
- « Comment recruter différemment grâce à votre marque employeur » (6 octobre 2020),
- « Comment gérer le stress, détecter et éviter l'épuisement professionnel » (28 septembre 2021),
- « Management : comment établir des relations positives » (16 novembre 2021).

Le coût comprend l'ingénierie et l'organisation, la communication, l'animation et la recherche d'intervenants experts.

Budget prévisionnel de l'action pour 4 ateliers en 2022 :

Ateliers RH adressés aux TPE de l'Agglomération - Saison 4		
CdA	50 %	4 000 €
CCI	50 %	4 000 €
Total	100 %	8 000 €

Vu la délibération du 10 juin 2021 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de Finances,

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- De soutenir le projet,
- Sous réserve du vote du budget 2022, de voter une subvention de 4 000 € inscrite au budget 2022 ayant pour imputation budgétaire : 124/9020/6748 au bénéfice de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

MME LACOSTE s'est rendue au comité de suivi du Lab' de l'Emploi le matin et les premières constatations sont assez positives. Elle rappelle aux maires qu'elle peut toujours intervenir auprès des Conseils municipaux pour présenter le Lab' de l'Emploi puisque sur les 28 communes de la CdA seulement une dizaine accompagne le dispositif en ayant recruté. Comme il y a des objectifs de recrutement sur 2022, elle se tient à la disposition des communes qui ne se sont pas encore engagées et peut-être permettre leur engagement sur l'année 2022.

Le 13 janvier, le Ministère du Travail avait lancé un challenge auprès notamment des Pôles Emploi du pays pour accompagner les demandeurs d'emploi longue durée avec des fonds dédiés à ce challenge auquel la Charente-Maritime avait répondu. Elle a appris de manière officieuse qui sera déclarée de façon officielle par la Ministre du Travail que parmi 100 lauréats ils ont été retenus pour le projet Pôle Emploi avec la CdA, le Département et l'AFPA. Quatre projets ont retenu l'attention de la Ministre du Travail sur ces 100 lauréats et ils font partie de ces quatre projets. Elisabeth BORNE a été séduite par le côté partenarial du projet et elle a accepté d'accompagner le Lab' de l'Emploi aussi puisqu'elle trouvait que tous les partenaires allaient dans le même sens et qu'ils travaillaient ensemble sur un seul et même projet. Elle le présentera après le 13 janvier puisqu'il est un peu confidentiel tant que la Ministre n'a pas annoncé les résultats. Elle viendra certainement à La Rochelle pour l'inauguration de ce projet.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : Séverine LACOSTE

N° 2

Titre / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION DE LA ROCHELLE, L'ASSOCIATION "FORUM POUR DEMAIN" ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

L'Agglomération a approuvé son 3ème schéma directeur des aménagements cyclables en juillet 2017 avec pour objectif entre autres d'augmenter la part modale vélo actuelle de 7 % à 14 % d'ici 2030. Avec une part modale vélo importante notamment sur la ville-centre, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) souhaite développer ses efforts auprès du public étudiant notamment.

Il est proposé ici d'approuver la convention de partenariat financier entre l'IUT Techniques de commercialisation de La Rochelle, l'association Forum pour demain et la CdA pour la promotion de l'usage du vélo par les étudiants Rochelais dans le cadre de l'appel à projet Vélo et Territoire de l'ADEME.

La convention porte sur le versement d'une subvention de la CdA à l'association Forum pour demain de 10 000 € pour la réalisation d'actions de promotion du vélo jusqu'au 31 mai 2022. A noter que l'ADEME est susceptible, selon le rapport d'évaluation des actions, d'attribuer une subvention de l'ordre de 50 % des montants éligibles.

CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a engagé une transition écologique de son territoire. Pour y parvenir, les actions engendrant cette transition doivent être multiples. Elles portent sur l'essor des mobilités durables et notamment le développement du vélo comme mode de déplacement individuel sobre en énergie, silencieux, et faiblement consommateur d'espace (en circulation et en stationnement). De plus, il est concurrentiel à la voiture en temps de parcours, notamment en ville, économique et permet de pratiquer une activité physique.

Volontariste en matière de mobilité durable et de développement du vélo, la CdA s'est fixée comme objectif de réduire de 70 % les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux transports à l'horizon 2050 et pour cela d'augmenter la part modale vélo actuelle de 7 % à 14 % d'ici 2030 dans un premier temps.

L'Agglomération a approuvé son 3ème schéma directeur des aménagements cyclables le 6 juillet 2017. Élaborés depuis 2002 sur le territoire, les schémas cyclables successifs ont permis de réaliser des aménagements en faveur du vélo (plus de 230 km d'aménagements existants aujourd'hui).

En complément du schéma, la CdA développe les services ainsi que la communication autour du vélo afin de mettre en œuvre un véritable système vélo (vélo en location longue durée, vélo en libre-service, vélos jaunes à vocation touristique, primes pour l'acquisition d'un vélo électrique...).

Avec une part modale vélo importante notamment sur la ville-centre, l'Agglomération souhaite développer ses efforts auprès du public étudiant notamment. En effet, la part d'étudiants utilisant la voiture reste relativement importante.

Le public étudiant représente une population aux moyens limités, pour laquelle le vélo semble particulièrement adapté et qui sera susceptible de le conserver comme moyen quotidien de déplacement une fois entré dans la vie active.

Dans le cadre d'un projet sous le tutorat de l'IUT Techniques de Commercialisation de La Rochelle, un groupe de 6 étudiants souhaitent collaborer avec la CdA pour mettre en place des actions de sensibilisation et de promotion du vélo.

En lien avec le projet de l'année précédente, qui a abouti à la création d'une page Instagram « enrue17 », ce nouveau groupe d'étudiants a défini le plan d'actions suivant :

- Présentation du projet aux étudiants, des services Yélo, et des actions à venir
- Concours Photo, pour gagner en visibilité sur la page Instagram
- Challenge jeu de piste mobilité à l'échelle des universités.

L'Agglomération de La Rochelle est lauréate de l'appel à projet de l'ADEME "Vélo et Territoire". Les actions qui vont permettre d'identifier le vélo comme mode de déplacement de l'étudiant rochelais s'inscrivent donc dans cette perspective.

Ces actions ont aussi pour objectif le changement de comportement en mobilité, portées par le programme Certificats d'Economies d'Energie (CEE) Agremob qui vise à la sensibilisation et au passage à l'action vers des mobilités douces. Plus largement, cela s'inscrit dans l'axe mobilité du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC).

A cette fin, il est proposé une convention partenariale entre la CdA, l'enseignant-tuteur, les étudiants de l'IUT Techniques de Commercialisation et l'association « Forum pour demain ».

Il est à noter que l'ADEME est susceptible selon le rapport d'évaluation de ses actions d'attribuer une subvention de l'ordre de 50 % des montants éligibles.

La contribution financière pour la réalisation de ces actions est définie comme suit :

Dépenses relatives au plan d'actions de promotion du vélo	Répartition du montant de la subvention : 10 000 €	Contribution ADEME 50 % sur les montants éligibles.
Dépenses effectuées par l'Association Forum pour demain (structure comptable support des étudiants de l'IUT)	6 420 €	Potentiellement 3 210 €
Dépenses effectuées directement par la CdA	3 580 €	Potentiellement 1 790 €

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- D'approuver ce partenariat avec l'IUT Techniques de Commercialisation de La Rochelle dans le cadre d'un projet encadré par un enseignant-tuteur en vue de développer les actions sur le territoire de la CdA ;
 - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les étudiants, l'enseignant-tuteur et l'association « Forum pour demain » ainsi que tout document y afférent ;
- Sous réserve du vote du budget 2022, d'imputer les subventions au budget annexe 2022 de la Direction Mobilité et Transports.

MME MÉODE aurait voulu savoir quelles sont les actions de promotion du vélo qui vont être engagées par cette association Forum hormis le challenge jeu de piste et concours de photo. Elle demande s'il y a des nouvelles propositions.

M. AYRAL répond qu'il s'agit de l'objet d'un débat ultérieur où il présentera le programme Agremob. C'est un programme multi-partenarial, l'association Forum pour demain qui ne fait pas que de l'accompagnement envers la mobilité alternative, elle a un champ d'action bien plus large. Il reviendra plus tard sur le projet Agremob et les différentes possibilités qui existent pour accompagner ce changement de comportement et lutter contre l'autosolisme.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : Bertrand AYRAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 30.